



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-11-10-4

Séance du vendredi 7 décembre
2018

CONVENTIONS DE FIN DE DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention de délégation de compétence conclue en application de l'article L.301-5-2 du Code de la Construction et de l'Habitation en date du 31 janvier 2006 et renouvelée le 2 avril 2012,
- VU la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) en date du 19 décembre 2006 et renouvelée le 2 avril 2012,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-10-2 du 18 mars 2016 approuvant la non reconduction de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de l'Anah et la restitution de la gestion des encours à l'issue des conventions actuelles, soit au 31 décembre 2017, et autorisant le Président à prendre toutes les mesures,
- VU le règlement financier départemental,

- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement émis lors de sa réunion du 9 novembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de fin de délégation de compétence relative aux aides à la pierre conclue avec l'Etat, jointe en annexe à la présente délibération,
- ❖ Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de fin pour la gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Anah, jointe en annexe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité